

Stratégie 2025 à 2028

Transparency International Suisse (« Transparency Suisse ») est la section suisse de Transparency International, la principale organisation non gouvernementale qui lutte contre la corruption dans le monde. Transparency Suisse prévient et combat la corruption et le blanchiment d'argent en Suisse et dans les rapports commerciaux des entreprises suisses avec l'étranger. Transparency Suisse est active dans les domaines de la sensibilisation et du plaidoyer, rédige des rapports et des instruments de travail, encourage l'échange au sein de certains groupes professionnels, collabore avec d'autres institutions et prend position sur l'actualité.

www.transparency.ch/fr

Sommaire

1. Organisation, identité et méthodes de travail.....	4
2. Rôle de la stratégie 2025 à 2028.....	4
3. Objectifs principaux de Transparency Suisse.....	5
4. Priorités thématiques	5
4.1 Intégrité du monde politique et de l'administration	5
4.2 Intégrité de l'économie et d'autres acteurs non gouvernementaux	6
4.3 Prévention et lutte contre le blanchiment d'argent	6
4.4 Application du droit pénal anticorruption	6
5. Méthodes de travail et champs d'action	6
6. Ressources.....	7
6.1 Ressources en personnel	7
6.2 Membres.....	7
6.3 Ressources financières et recherche de fonds	7
7. Décision et entrée en vigueur	8

1. Organisation, identité et méthodes de travail

Transparency International Suisse (Transparency Suisse) s'engage pour un comportement intègre au sein de l'administration publique, de la politique et de l'économie suisses, et en particulier pour la prévention et la lutte contre la corruption¹ et le blanchiment d'argent² en Suisse et dans les rapports commerciaux des entreprises suisses avec l'étranger.

Transparency Suisse, la section suisse de Transparency International, est une association au sens des art. 60 ss CC qui est financée par ses membres, par des donateurs et par des services fournis contre rémunération. Transparency Suisse dispose d'un comité bénévole (organe stratégique), d'un bureau professionnel (organe exécutif) et d'un conseil consultatif bénévole (qui fait bénéficier le comité et le bureau de son expertise). Transparency Suisse compte des membres individuels et des membres collectifs (entreprises et organisations) qui soutiennent la prévention et la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent en Suisse.

Transparency Suisse œuvre à l'intégrité de l'administration, de la politique, de l'économie, de la science et de la société dans une vision fondée sur la dignité de la personne humaine. A cette fin, elle milite en faveur d'une conduite respectueuse de la loi et de l'éthique et pour une tolérance zéro face à la corruption et au blanchiment d'argent. Transparency Suisse adhère aux principes de transparence, d'intégrité, de justice, de responsabilité, de solidarité, de courage et de démocratie.

Transparency Suisse est la seule organisation de la société civile en Suisse qui se consacre exclusivement à la cause de la prévention et de la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent. Neutre sur le plan politique et confessionnel, Transparency Suisse œuvre de façon indépendante des pouvoirs politiques et économiques et noue des coopérations avec tous les acteurs du monde politique, de l'administration, de l'économie, des ONG, des associations, des fondations et des médias. Dans le but d'atteindre son objectif – l'intégrité de l'Etat et de la société –, Transparency Suisse s'emploie à chercher des solutions efficaces et réalisables.

Les objectifs principaux (ch. 3), les priorités thématiques (ch. 4), les méthodes de travail et champs d'action (ch. 5), ainsi que les ressources (ch. 6) de Transparency Suisse correspondent dans une large mesure à ceux de la stratégie précédente (stratégie 2021 à 2024). La stratégie précédente est poursuivie pour les raisons principales suivantes : 1) les objectifs principaux et les quatre priorités thématiques sont toujours d'actualité ; 2) ils correspondent aux priorités thématiques globales de Transparency International ; 3) Transparency Suisse y a acquis une expertise et s'est établie parmi les acteurs ; 4) le succès parle de lui-même : ces dernières années, Transparency Suisse a pu se développer avec succès en tant qu'organisation et a réalisé des accomplissements importants en termes de contenu, ce qui confirme les objectifs, les priorités thématiques, la méthode de travail, les champs d'action et les ressources choisis.

2. Rôle de la stratégie 2025 à 2028

La stratégie 2025 à 2028 définit les priorités de Transparency Suisse et formule les objectifs à atteindre d'ici la fin 2028. Elle s'inscrit dans la mission, la stratégie et les objectifs du mouvement mondial Transparency International et sert de base à l'élaboration des programmes annuels et des activités dans le domaine de la recherche de fonds et du recrutement de membres de Transparency Suisse. Elle sert aussi de base à la

¹ Transparency Suisse définit la corruption comme l'abus de pouvoir à des fins privées commis par la personne à laquelle ce pouvoir a été confié. Il s'agit notamment de délits punissables, comme les pots-de-vin, l'octroi d'avantages, l'abus d'autorité, l'abus de confiance et l'escroquerie, mais aussi de comportements problématiques qui ne sont pas constitutifs d'un délit, tels que le népotisme.

²Le blanchiment d'argent est le fait de cacher ou de dissimuler l'origine illégale de valeurs patrimoniales afin de donner l'impression qu'elles ont été acquises par des voies légales. Il est interdit par le droit pénal.

collaboration avec des partenaires en Suisse et avec des membres du réseau international.

La réalisation des objectifs formulés ci-dessous ne dépend pas entièrement de Transparency Suisse, mais Transparency Suisse s'engage à faire tout ce qui est en son pouvoir pour y parvenir. Les champs d'action énoncés et les institutions partenaires recensées sont à considérer comme des exemples et non pas comme des listes exhaustives.

3. Objectifs principaux de Transparency Suisse

Les principaux objectifs de Transparency Suisse sont les suivants :

- sensibiliser le monde politique, l'administration, l'économie et d'autres acteurs non étatiques ainsi que le public à l'existence de la corruption et du blanchiment d'argent en Suisse et à leurs conséquences néfastes;
- contribuer à l'adoption d'un cadre légal efficace et à sa mise en œuvre judicieuse afin d'endiguer avec succès la corruption et le blanchiment d'argent;
- conserver la capacité d'action et la notoriété élevées de Transparency Suisse et les développer.

4. Priorités thématiques

Sur la base des deux critères qui définissent son champ d'action (la corruption et le blanchiment d'une part, le rapport avec la Suisse d'autre part), Transparency Suisse définit les quatre priorités thématiques suivantes pour la période allant de 2025 à 2028 :

1. Intégrité du monde politique et de l'administration
2. Intégrité de l'économie et d'autres acteurs non étatiques

Ainsi que, au sein de ces deux domaines :

3. Prévention et lutte contre le blanchiment d'argent
4. Application du droit pénal anticorruption

Transparency Suisse aborde ces quatre domaines de façon systématique et y consacre une grande partie de ses ressources. Etant donné que ces domaines restent très vastes, Transparency Suisse y définit des priorités spécifiques, notamment lors de l'élaboration des plans annuels.

Dans d'autres domaines importants, comme les secteurs de la santé et de l'industrie pharmaceutique, celui des matières premières ou des fédérations sportives internationales, Transparency Suisse suit les principaux événements et agit de façon ponctuelle, en fonction des ressources et des besoins (en publiant par exemple des prises de position sur l'actualité).

4.1 Intégrité du monde politique et de l'administration

Objectifs	Sensibiliser les pouvoirs législatifs et exécutifs (gouvernement et administration) à l'échelon de la Confédération et, dans certains domaines choisis, à l'échelon des cantons et des communes à l'importance d'une intégrité bien comprise et, à cet égard, aux risques et à la gestion des cas de figure pouvant relever de la corruption, en particulier en ce qui concerne 1) les conflits d'intérêts, 2) l'absence ou l'insuffisance de règles garantissant la transparence du financement de la vie politique et 3) l'absence ou l'insuffisance de dispositions régissant le lobbying. Il y a lieu d'adopter des dispositions en la matière ou de les respecter si elles sont déjà en vigueur.
Partenaires	Pouvoirs législatifs et exécutifs aux trois échelons de la Confédération, économie (les lobbyistes professionnels et leur organisation Société suisse de public affairs

SSPA, notamment), hautes écoles, autres acteurs non étatiques (médias, ONG partageant les mêmes objectifs ou disposant d'une expertise pointue, en particulier), Transparency International (Secrétariat central et autres sections nationales).

4.2 Intégrité de l'économie et d'autres acteurs non gouvernementaux

Objectifs	Sensibiliser les entreprises ayant leur siège en Suisse – tant des grandes entreprises que des PME – ainsi que d'autres acteurs non étatiques tels que ONG, associations, fondations, aux risques de corruption à la fois à l'étranger et en Suisse et les amener à prendre des mesures appropriées pour prévenir et lutter contre la corruption (élaboration et application de mesures de conformité, y compris des mesures visant à protéger les lanceurs-euses d'alerte).
Partenaires	Membres collectifs de Transparency Suisse, organisations économiques et sectorielles, monde politique et administration, hautes écoles, autres acteurs non étatiques (médias, ONG partageant les mêmes objectifs ou disposant d'une expertise pointue, en particulier), Transparency International (Secrétariat central et autres sections nationales).

4.3 Prévention et lutte contre le blanchiment d'argent

Objectifs	Mettre un terme à l'injection en Suisse de valeurs patrimoniales provenant d'actes corruptifs ainsi qu'au blanchiment de ces valeurs avec l'aide d'acteurs suisses (réglementation et application). Pour y parvenir, la législation sur le blanchiment d'argent est appliquée de façon transparente et systématique et le durcissement de ses dispositions fait l'objet d'efforts de réforme ou est en vigueur dans la mesure voulue.
Partenaires	Monde politique et administration, économie (avocats, notaires, fiduciaires, courtiers en immeubles, négociants en œuvres d'art et produits de luxe et intermédiaires financiers, notamment), hautes écoles, autres acteurs non étatiques (médias, ONG partageant les mêmes objectifs ou disposant d'une expertise pointue, en particulier), Transparency International (Secrétariat central et autres sections nationales).

4.4 Application du droit pénal anticorruption

Objectifs	Contribuer à l'application transparente et systématique du droit pénal anticorruption des personnes physiques et morales (réglementation et exécution).
Partenaires	Monde politique et administration, ministères publics, économie (entreprises), hautes écoles et autres acteurs non étatiques (médias, ONG partageant les mêmes objectifs ou disposant d'une expertise pointue, en particulier)

5. Méthodes de travail et champs d'action

Les activités de Transparency Suisse se fondent sur des connaissances expertes étayées par des faits, qui prennent habituellement la forme de rapports et d'instruments de travail de Transparency Suisse, d'autres sections nationales et du Secrétariat central de Transparency International. Sur la base de ces connaissances, Transparency Suisse réalise principalement des activités de sensibilisation et d'advocacy en vue de l'adoption de dispositions légales efficaces et de leur application correcte. Dès lors, l'approche de Transparency Suisse

est systémique et met l'accent sur la réglementation et son exécution et en principe pas sur les enquêtes. Cette approche vise à obtenir le plus grand impact possible. Le principe directeur de toute activité est l'intégrité et la crédibilité de l'organisation, de sorte que Transparency Suisse entend illustrer par son propre exemple la ligne de conduite qu'elle attend d'autrui. Transparency Suisse mise sur une coopération axée sur des solutions avec tous les acteurs du monde politique, de l'administration, de l'économie, des ONG, des associations, des fondations, de la science et des médias, sans renoncer pour autant à dénoncer sans détour les abus sur la base de faits avérés.

Les principaux champs d'action de Transparency Suisse sont les suivants :

- activités de sensibilisation et d'advocacy pour une réglementation efficace (dispositions légales ou autoréglementation) et son respect, destinées au monde politique, à l'administration, à l'économie et à d'autres acteurs non étatiques, la science et le public;
- rédaction de rapports et d'instruments de travail qui donnent aux acteurs concernés les moyens d'assumer leurs responsabilités dans leurs domaines d'activités;
- encouragement de l'échange et de la formation continue parmi des groupes d'intérêts précis;
- dénonciation et caractérisation des événements et des problèmes d'actualité et présentation de solutions à ces problèmes dans des prises de position (publiques).

6. Ressources

6.1 Ressources en personnel

Les ressources en personnel de Transparency Suisse se composent des collaborateurs et collaboratrices du bureau et des membres bénévoles du comité et du conseil consultatif.

Les membres du comité et du conseil consultatif font bénéficier Transparency Suisse de leurs connaissances et de leur expérience professionnelle dans les thématiques prioritaires de l'organisation. Transparency Suisse entend conserver ces compétences thématiques.

6.2 Membres

Transparency Suisse compte des membres individuels et des membres collectifs. Transparency Suisse vise à augmenter l'effectif de ses membres dans la mesure des possibilités.

6.3 Ressources financières et recherche de fonds

Les sources de financement de Transparency sont les cotisations, les dons et les rémunérations pour services fournis. Il y a lieu de conserver les recettes actuelles notamment en soignant à bon escient les relations avec les grands et moyens donateurs et donatrices et avec les membres collectifs. Des ressources supplémentaires sont aussi nécessaires à moyen et à long terme pour garantir la mise en œuvre durable de la présente stratégie. La recherche de fonds doit être conçue de façon à garantir l'indépendance et l'autonomie de Transparency Suisse en conformité avec son mandat et ses statuts. Transparency Suisse n'accepte pas de fonds qui pourraient nuire à son intégrité et à sa réputation ou limiter son champ d'action.

7. Décision et entrée en vigueur

La stratégie 2025 à 2028, adoptée le 30 septembre 2024 par le comité de Transparency Suisse, entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Berne, le 30 septembre 2024

Transparency International Suisse

Schanzeneckstrasse 25

Case postale

3001 Berne

+41 31 382 35 50

info@transparency.ch

www.transparency.ch/fr